

CAHIER DE RECHERCHE - CEIM



Économie Politique
Internationale

Cahier de recherche 03-02

LE CONCEPT D'HÉGÉMONIE EN ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

AVRIL 2003

Grégory Vanel

Université de Grenoble



Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

GRUPE DE RECHERCHE SUR L'INTEGRATION CONTINENTALE
<http://www.unites.uqam.ca/gric>

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux du Groupe de Recherches sur l'Intégration Continentale (GRIC) ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM).

L'économie politique internationale est définie traditionnellement, depuis les écrits de Robert Gilpin dans les années soixante-dix, comme “*l'étude de l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre la poursuite de la richesse et la recherche de la puissance*”¹. Les écrits qui relient l'étude de la structure politique internationale et celle de l'économie internationale sont assez anciens, mais c'est au début des années soixante-dix que le renouvellement de ce type de démarche s'est effectué. Cette discipline, à la frontière de la science politique et de la science économique, a eu pour principal objet depuis ses débuts la question de l'émergence et de la stabilité d'un ordre économique international, ordre dont le principal acteur et le principal bénéficiaire demeure l'État. L'État est en effet le principal acteur dans le dispositif analytique de l'ÉPI dans la mesure où il construit de manière déterminante l'environnement économique international.

Cette question de l'émergence et de la stabilité d'un ordre, quel qu'il soit, n'est pas l'apanage de l'ÉPI. Elle constitue bien plus un héritage de ses deux disciplines d'origine. Les problématiques en terme d'ÉPI se sont en effet progressivement imposées depuis une trentaine d'années en partie sur l'échec ou l'impasse des grandes théories économiques ou politiques concernant la compréhension des affaires internationales.

Du côté de la science politique, l'épuisement du paradigme réaliste a poussé les chercheurs en Relations internationales à prendre davantage en compte les considérations d'ordre économique dans leurs analyses. Mais surtout, du côté de la science économique, l'impasse théorique du modèle de l'équilibre général et l'échec de la poursuite de politiques économiques d'inspiration keynésienne dans les années soixante-dix ont poussé les chercheurs à ouvrir leur champ d'étude vers la prise en compte des phénomènes de pouvoir et de relations asymétriques entre agents économiques, et en particulier entre États. Aujourd'hui, l'ÉPI semble être parvenue à une certaine maturité, avec ses revues, notamment *International Organization*, et ses centres de recherche, la plupart du temps nord-américains ou anglais.

La question du pouvoir dans les relations entre agents économiques est elle aussi très ancienne. Qu'on se réfère aux travaux d'Adam Smith concernant le travail commandé où la valeur d'échange d'un correspond à son pouvoir de commander le travail d'autrui. Plus récemment, et notamment à la suite de la seconde guerre mondiale, des auteurs comme François Perroux ont consacré toute leur énergie à faire entrer le pouvoir par la grande porte, c'est-à-dire au sein même des théories économiques standards, avec parfois beaucoup de difficultés. Malgré tout, la tendance de fond reste la même; celle d'une prise en compte de plus en plus pointue du pouvoir au sein des relations économiques, de surcroît internationales. Robert Keohane, au début des années quatre-vingt, insiste d'ailleurs tout particulièrement dans *After Hegemony* sur la hausse de l'interdépendance économique entre les nations, désormais

¹ Gilpin (1975), page 43.

appelée mondialisation, et sur la nécessité d'une intervention plus importante de l'État pour gérer cette nouvelle contrainte.

Ce papier, dans le sillon de ces écrits, aborde l'un des apports théoriques les plus marquants des analyses en terme d'ÉPI, à savoir le concept d'hégémonie. Ce concept, appliqué à l'étude des affaires internationales, a fait couler beaucoup d'encre depuis ces vingt dernières années, en particulier lors de son application à la réalité contemporaine. Beaucoup d'auteurs ont appliqué ce concept dans l'étude du rôle des États-Unis dans le système international, et beaucoup d'autres ont critiqué cette utilisation, certains allant jusqu'à parler de mythe². Dans le même sens, on remarque que les deux autres grands concepts élaborés par et approfondis au sein de l'ÉPI, à savoir, celui de régime international et celui de gouvernance globale, ne peuvent se comprendre que comme une tentative d'explication d'un ordre international non hégémonique³. L'hégémonie est donc à la fois un sujet important en ÉPI par lui-même, mais aussi par le fait qu'elle est le centre analytique vers lequel convergent ou divergent les différents développements théoriques.

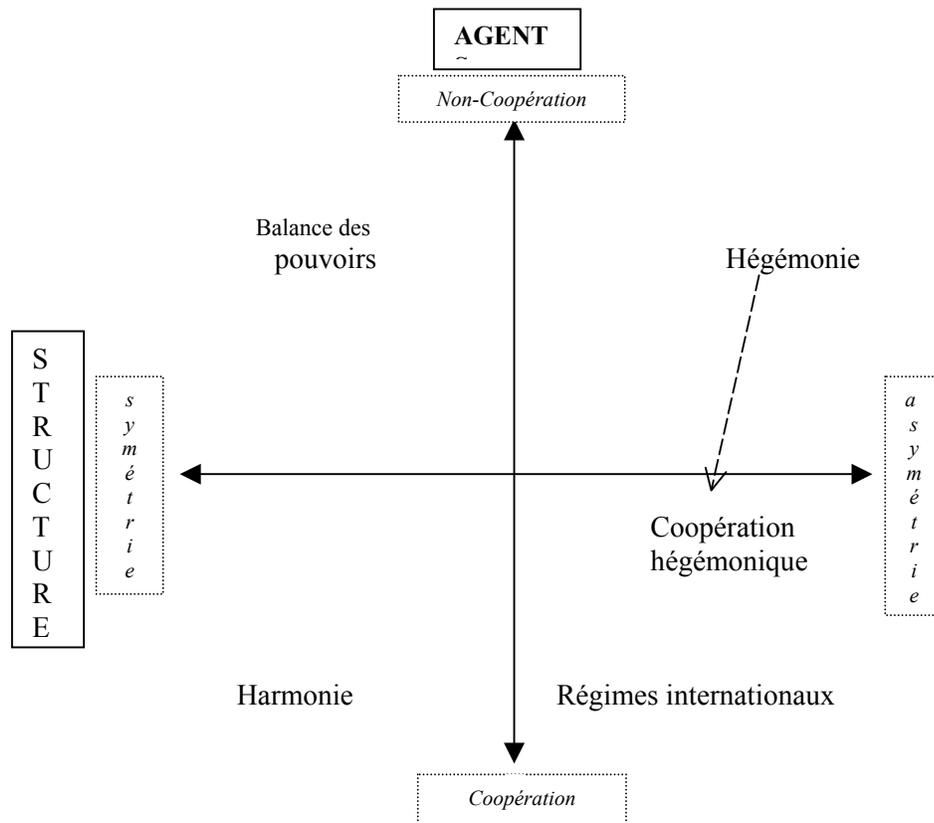
Or, il existe plusieurs manières d'expliquer l'émergence d'un ordre économique international. Celles-ci peuvent être analysées à partir de la figure 1. Ces manières correspondent à des postures intellectuelles de nature ontologique et non à des réalités concrètement vérifiables et identifiables. La figure 1 nous permettra juste de pouvoir situer l'une ou l'autre de ces approches.

Supposons l'existence d'un système international où chaque acteur, c'est-à-dire chaque État (du moins dans un premier temps), agit en fonction de ses propres intérêts et contraintes, et des rapports de pouvoir, plus ou moins violents, qu'il établit avec ses pairs. Cette hypothèse est fondée sur une réalité empirique, à savoir l'absence de gouvernement mondial, ou du moins d'autorité supranationale, et sur une double conjecture, à savoir l'égoïsme et la rationalité des États qui composent le système international.

² Voir à ce propos Grünberg (1990).

³ Voir à ce propos : Chavagneux (1998).

Figure 1 : Ordre du système international selon les caractéristiques des agents et de la structure



A partir de là, on peut déterminer deux angles de lecture de la mise en place de l'ordre international, correspondant aux deux axes de la figure 1. Premièrement, on peut s'intéresser à la structure du système international. Cette structure peut être caractérisée par le degré de symétrie des acteurs au sein du système international, c'est-à-dire par la répartition du pouvoir au sein du système. On s'intéresse donc à la constitution des acteurs. Soit la structure du système est symétrique, soit elle ne l'est pas. Deuxièmement, on peut s'intéresser au comportement des agents. On suppose par hypothèse que ceux-ci sont égoïstes. Mais leur comportement ne sera pas nécessairement dénué de tout penchant pour la coopération, comme l'a montré Keohane.

Aussi, on peut distinguer les agents en fonction de leur plus ou moins forte tendance à la coopération⁴.

A partir de là, quatre situations primaires sont identifiables, et quelques variantes peuvent être mentionnées. Un ordre international peut premièrement émerger de la “balance de pouvoir” entre tous les acteurs, c’est-à-dire de la situation où un groupe suffisamment important d’États ayant la même puissance existe. Dans cette configuration, aucun acteur n’est en mesure de faire accepter ou d’imposer ses choix au niveau international. À l’inverse du point de vue des acteurs, le système international peut se trouver dans la situation fortement symétrique mais où tous les acteurs coopèrent sans encombre. Cette situation peut être définie comme une situation d’harmonie au sein du système international. Cette vision idéaliste du fonctionnement du système international est de loin la moins étudiée (en ces termes) à l’heure actuelle. Par ailleurs, à l’extrême inverse sur la figure 1, le système international peut être dans la situation de coopération et d’asymétrie. Le régime international en est un exemple parmi d’autres. L’asymétrie n’est pas forte, mais elle existe néanmoins dans cette configuration⁵. Enfin, on peut être dans une situation où un seul État surpasse tous les autres et réussit à imposer ou faire accepter ses choix au niveau international ; cette situation s’expliquant par l’asymétrie au sein du système et la non coopération des acteurs. C’est de cette configuration qu’est née la problématique de l’hégémonie au niveau international, avec comme variante celle de la coopération hégémonique, c’est-à-dire la situation où un État favorise par son action la coopération de l’ensemble des États, et peut notamment favoriser la mise en place d’un régime international.

Ainsi, une première approche provisoire de l’hégémonie peut être avancée. La situation d’hégémonie est la conjonction, au sein du système international, du rationalisme égoïste des États, matérialisé par la non coopération, avec la configuration où un État surpasse tous les autres, avec en filigrane l’idée selon laquelle la probabilité de l’émergence de l’ordre augmente avec la concentration du pouvoir. Ainsi, la problématique de l’hégémonie s’inscrit dans une démarche plus générale cherchant à comprendre, voire à expliquer comment, dans un système international anarchique par hypothèse, l’ordre et la stabilité peuvent émerger, alors que les États ont *à priori* tendance à privilégier leur propre intérêt.

Mais, comme dans beaucoup d’autres disciplines, l’utilisation d’un concept n’en garantit pas la clarté. Ici par exemple, on en reste à une vision constitutive de l’hégémonie, sans regarder le comportement de l’État dit hégémonique. Aussi, ce concept ne dérogeant pas à la règle, il demeure l’objet d’un vif débat que l’on peut analyser en trois temps, pour des raisons de commodité, mais dont chacun prend appui sur les deux autres.

⁴ Cette distinction agent/structure n’est pas à mettre sur le même plan que la distinction que Wendt effectue. La distinction de cet auteur a été à la base de toute la critique constructiviste en Relations internationales. Ici, nous ne cherchons pas à montrer que l’une de ces dimensions surpasse ou détermine l’autre. Nous cherchons juste à donner une grille de lecture englobante de la problématique en terme d’hégémonie. Concernant le débat Agent/Structure en Relations internationales, voir : Wendt (1987).

⁵ On peut mentionner à ce propos les travaux de Snidal sur le k-groupe. Voir : Snidal (1985).

D'une part, un vif besoin de clarté sémantique se fait sentir dès lors qu'on aborde l'étude de l'hégémonie (première partie). Nombreux sont les auteurs à ne pas tenir compte de cet aspect des choses alors qu'il est bien souvent source de nombreuses confusions ou de débats stériles puisque basés sur des problèmes d'ordre définitionnel. L'auteur qui apporte, à cet égard, le plus d'attention à la définition de l'hégémonie reste sans aucun doute David Lake⁶.

D'autre part, un besoin de clarté théorique apparaît dès lors que l'on cherche à comprendre les mécanismes de formation de l'ordre international hégémonique (deuxième partie). Là encore, tous les auteurs ne sont pas sur la même longueur d'onde dans la formulation théorique de l'hégémonie, notamment sur le fait de savoir si l'hégémonie est le fruit d'une interaction inter-étatique *stricto sensu* ou si d'autres acteurs sont à prendre en compte.

Enfin, un besoin de clarté empirique apparaît dès lors que l'on cherche à appliquer les théories de l'hégémonie aux évolutions du monde contemporain et aux affaires économiques internationales (troisième partie). Cette exigence de clarté se fait ressentir dans deux débats contemporains fortement liés : d'abord celui des liens entre hégémonie et stabilité, ensuite celui de l'existence de cycles hégémoniques, et notamment la controverse sur le déclin actuel des États-Unis. Cette question de la validation empirique demeure à n'en pas douter l'objet des plus vifs débats contemporains concernant l'hégémonie.

⁶ Lake (1993).

I – L'hégémonie : entre domination et leadership.

Dans la note de fin du chapitre consacré à l'hégémonie et au " bloc historique " chez Gramsci (chapitre 6), Maria-Antonietta Macciocchi donne une définition du concept d'hégémonie d'origine étymologique⁷ : " le concept d'hégémonie dérive du grec *eghestai* qui signifie " conduire ", " être guide ", " être chef ", et du verbe *eghemonuo* qui veut dire " être guide ", " précéder ", " conduire ", d'où par dérivation, " être chef ", " commander ", " dominer ". Par *eghemonia*, le grec ancien désignait le commandement suprême des armées. Il s'agit donc d'un terme militaire. L' " eghemon " était le condottiere, le guide et aussi le commandant de l'armée. A l'époque de la guerre du Péloponnèse, on parlait de cité " eghemon " pour celle qui dirigeait l'alliance des cités grecques en lutte entre elles " .

Trois remarques sont à faire à partir de cette définition. La première est que Gramsci envisageait l'hégémonie comme un moment qui précède et qui permet la révolution au sein des sociétés capitalistes avancées, donc que ce concept est un concept avant tout révolutionnaire, du moins au départ, et d'inspiration marxiste. La seconde est que la dernière précision de la définition étymologique est le point de départ de toutes les théories de l'hégémonie appliquées aux affaires internationales. En effet, ce qui nous intéresse ici est le fait qu'il existe un meneur entre les cités grecques à cette époque et que celui-ci est appelé l' " eghemon " .

Enfin, une troisième remarque concerne le contenu du concept. A partir de son origine étymologique, on perçoit bien la double signification du concept d'hégémonie. C'est d'une part un concept qui cherche à comprendre l'exercice du pouvoir, notamment au niveau international. Cet exercice s'effectue au sein d'un groupe bien déterminé, pour notre cas celui des États. Il sert donc à montrer l'asymétrie fonctionnelle entre les acteurs au sein du système. D'autre part, ce concept permet de saisir la vision du monde que porte cet acteur central (l'hégémon), vision qui lui permet de justifier à la fois son existence, sa fonction et surtout ses actions et décisions. Chez les Grecs, l' " eghemon " est à la fois le chef, c'est-à-dire celui qui décide et qui commande, mais aussi le guide, c'est-à-dire celui qui montre, celui qui est porteur du savoir, donc celui qui dirige⁸. Au cœur du concept d'hégémonie se trouve donc l'essence même de toute réflexion en termes de pouvoir, à savoir le diptyque autorité – légitimité. L'autorité ne peut en effet prendre des décisions contraignantes pour les obéissants que dans la mesure où ces décisions seront perçues comme justifiées (peu importe de quelle manière), c'est-à-dire légitimes.

On entre donc ici dans une zone de turbulence sémantique, puisque le concept d'hégémonie nous renvoie au cœur de la science politique, à savoir au concept de pouvoir. Nous chercherons donc dans cette première partie à clarifier sommairement les concepts clés permettant de mieux saisir ce qu'est l'hégémonie (première section).

⁷ Macciocchi M.A.(1974, page 199).

⁸ Gramsci fait d'ailleurs la même distinction entre commandement et direction.

Cela nous permettra de mieux définir le concept et d'en saisir plus facilement la portée (deuxième section). A partir de là, il nous sera plus facile de définir quelques variantes sémantiques, et donc de mieux délimiter l'objet de ce papier (troisième section).

1 – Sujets libres et pouvoir : les fondements de l'hégémonie.

Comme nous l'avons déjà indiqué durant l'introduction, l'un des fondements de l'existence de l'hégémonie est une certaine hétérogénéité des acteurs au sein d'un système, et notamment une certaine distribution asymétrique des facteurs de pouvoir. François Perroux a d'ailleurs cherché dans cette asymétrie une des raisons de l'échec des théorisations en termes d'équilibre général en économie, et plus exactement de celui d'une interprétation en termes d'interdépendance généralisée de l'économie internationale. Selon lui, *“il est aussi opportun de concevoir le monde économique comme un ensemble de rapports patents ou dissimulés entre dominants et dominés que comme un ensemble de rapports entre égaux”*⁹. Ainsi, selon lui, pour comprendre le fonctionnement du monde du point de vue de l'économie, l'on doit prendre en compte la force, le pouvoir et la contrainte.

Il détermine ainsi un *effet de domination*, c'est-à-dire une situation où un agent A exerce une influence déterminée sur un autre (B), *“abstraction faite de toute intention particulière de A”*, sans que la réciproque soit vraie, ou vérifiable, ou sans qu'elle le soit à un degré similaire. Il explique cet effet de domination par trois facteurs complémentaires, à savoir la force contractuelle (ce qu'il appelle le *“bargaining power”*), la dimension inégale des acteurs, et la nature de l'activité.

A partir de là, François Perroux propose la notion d'*“Économie Internationalement Dominante”* (EID) pour caractériser la nation la plus puissante au sein de l'économie internationale, c'est-à-dire celle qui est en mesure d'imposer ses choix à l'ensemble du globe du fait de sa position privilégiée au sein du système. Cette EID n'est pourtant pas exempte de toute considération pour le reste du monde, puisqu'elle *“porte en elle la responsabilité historique d'un capitalisme “qui tourne bien””*¹⁰. Ainsi, étant donnée la dissymétrie des acteurs économiques et l'irréversibilité des actions qu'ils entreprennent, la domination est *à priori* une porte d'entrée intéressante dans les problématiques en termes d'hégémonie. Mais *à priori* seulement.

En effet, l'effet de domination ne peut à lui seul nous faire entrer dans l'hégémonie. Celle-ci est basée non pas sur la domination, mais sur le pouvoir. Cette distinction peut paraître anodine, mais elle revêt un caractère particulier que Foucault résume ainsi. Pour lui, là où il y a pouvoir, il y a résistance, donc le champ de recherche que nous entreprenons ne peut être celui de la domination *“morne et stable”*¹¹, mais celui de l'interaction entre sujets libres¹². Le pouvoir n'est donc

⁹ Perroux F.(1991, page 71).

¹⁰ Perroux F.(1991, page 114).

¹¹ Foucault M.(1997).

compréhensible qu'à partir du moment où il concerne des acteurs libres mais inégaux, donc partiellement autonomes et potentiellement résistants au titulaire de l'autorité. Ceci signifie qu'il faut substituer au couple domination/soumission le couple pouvoir/obéissance pour bien saisir le concept d'hégémonie.

Cette précision étant faite, que pouvons nous dire du pouvoir ? Joseph Nye considère que le pouvoir est très difficile à définir¹³. La définition traditionnelle du pouvoir est très proche de celle de la domination, puisque c'est la faculté pour un individu ou un groupe de contraindre, par n'importe quel moyen, un autre individu ou un groupe, à faire ou ne pas faire une action. Dit autrement, c'est l'aptitude à faire faire à autrui ce qu'il n'aurait pas fait sinon. Cette définition prend donc en compte l'effet de domination décrit plus haut, mais permet de comprendre que le pouvoir s'exerce toujours sur des sujets libres, c'est-à-dire potentiellement résistants. Le pouvoir, tout comme la domination, s'inscrit donc dans la dynamique relationnelle des individus¹⁴. Ainsi, Foucault n'hésite pas à dire que l'exercice du pouvoir se résume à "*conduire des conduites*". Il est donc logique que cette conduite demande au préalable une certaine connaissance du monde et donc une certaine médiatisation de celle-ci.

Cependant, malgré cette définition plus concise du pouvoir, deux problèmes surviennent dès lors que l'on cherche à l'inscrire dans une démarche de nature scientifique comme l'ÉPI. Premièrement, le pouvoir revêt de nombreuses formes, qu'il nous faut au préalable déterminer. Deuxièmement, nous devons être en mesure de mesurer celui-ci, de sorte que le pouvoir puisse être un indicateur solide, et que la démarche soit méthodologiquement juste.

Concernant les différents types de pouvoirs, plusieurs typologies ont été proposées. La plupart du temps, ces typologies font ressortir deux types distincts de pouvoir. Le premier type de pouvoir est de nature relationnelle. Il découle logiquement de la définition que nous venons de donner. C'est un pouvoir qui s'exerce entre deux acteurs au même instant. Il provient de la tradition réaliste et a été pendant longtemps le seul type de pouvoir à être pris en compte. Il peut être direct. Gill et Law¹⁵ parlent à ce propos de "*overt power*", c'est-à-dire de pouvoir ouvert, révélé à l'autre. Il est le fruit d'une décision de A qui influence B à un point tel que B doit agir en fonction de A. Mais il peut aussi être indirect. Gill et Law parlent alors de "*covert power*", c'est-à-dire d'un pouvoir déguisé, indirect. Ce type de pouvoir se manifeste surtout lors de la non décision de A. Cette subtilité permet de comprendre que A n'est pas obligé d'agir pour avoir du pouvoir. Ce qui nous amène au second type de pouvoir souvent évoqué.

¹² Qu'on se réfère encore une fois aux analyses constructivistes qui démontrent que les États, intégrant les besoins et l'histoire de la nation qu'ils dirigent, construisent leur intérêt national. Ceci montre bien le degré de liberté important de chaque État.

¹³ "*Power, like love, is easier to experience than to define or measure*", dans: Nye J.(1990b, page 177).

¹⁴ Pour une analyse profonde du pouvoir, voir : Easton D.(1974).

¹⁵ Gill S., Law D. (1988).

Ce pouvoir, appelé structurel, correspond à la capacité de faire vouloir à autrui ce que l'on veut soi-même. Susan Strange¹⁶ définit ce pouvoir comme celui de façonner et de déterminer les structures dans lesquelles les États, leurs institutions, leurs entreprises et tous les autres acteurs doivent s'inscrire. Joseph Nye considère que le point le plus important du pouvoir structurel est celui de la mise en place de l'agenda international. Mais Strange va plus loin, et considère que le pouvoir structurel est bien plus que cela. Le pouvoir structurel donne en effet la faculté de décider comment les choses se passent, c'est-à-dire le pouvoir de façonnage des structures des relations entre les acteurs. Ce type de pouvoir est beaucoup moins tangible que le premier type. Se pose donc le problème de la mesure du pouvoir, qu'il soit relationnel ou structurel.

Nye insiste sur un point souvent négligé dans les recherches. Le pouvoir est difficilement mesurable, quelle que soit sa nature, dans la mesure où il faudrait connaître au préalable les préférences de celui qui obéit ou qui agit en fonction de celui qui le détient. Cependant, au niveau des recherches sur l'hégémonie, deux types de mesures sont envisageables.

Le premier type correspond à la vision traditionnelle du pouvoir. On va chercher ici à mesurer les facteurs tangibles de ce pouvoir. Ces facteurs sont des ressources mobilisables par les États. Comme le dit alors Nye, "*power in this sense means holding the high cards in the international poker game*"¹⁷. Entre dans cette catégorie de mesure tout ce qui est du ressort de la puissance d'un État :

- en premier lieu, la puissance militaire, avec notamment l'importance du secteur de l'armement, des ventes d'armes et les capacités militaires;
- ensuite, la masse de la population du pays;
- en troisième lieu, le poids et la vigueur de son économie, et notamment celui de la production de biens et services de haute technologie, mais aussi le contrôle des grands marchés stratégiques (pétrole et finance).

Cependant, ce type d'évaluation du pouvoir d'un État au sein du système international est problématique. Comptabiliser des données matérielles brutes ne nous dit en rien si l'État en question est capable de les mobiliser, et à bon escient. Mélandri et Vaïsse insistent d'ailleurs sur ce point¹⁸. L'État en question doit en effet être capable de manipuler facilement ces ressources matérielles, mais surtout il doit être capable de pouvoir convertir son pouvoir potentiel en pouvoir effectif. La convertibilité doit donc aussi être mesurable pour savoir évaluer le pouvoir d'un État au sein du système international.

C'est à partir de cette critique forte que Nye en vient à mobiliser un autre type d'évaluation du pouvoir, moins tangible, mais tout aussi important. Il considère en effet que la nature du pouvoir a changé depuis la guerre froide et que de nouveaux indices doivent être pris en compte dans son évaluation. Il appelle cela le "soft

¹⁶ Notamment dans : Strange S.(1994).

¹⁷ Nye J.(1990b, page 178).

¹⁸ Mélandri et Vaïsse (2001).

power”. Le contenu de ce soft power est beaucoup moins matériel, et servirait plus facilement à mesurer le pouvoir structurel. L'éducation, les institutions, la culture, l'idéologie, mais aussi des facteurs plus tangibles comme la croissance économique en font partie pour lui.

Or, s'il est facile de mesurer à priori les sources matérielles du pouvoir, il est très difficile d'en mesurer les sources moins tangibles, liées au soft power. Notre étude doit donc prendre en compte cette première limite dans la conception même d'une démarche en terme d'hégémonie. En d'autres termes, il nous faudra accepter que certaines analyses fassent très peu état des mesures du pouvoir et de la puissance des États, mais qu'elles utilisent néanmoins des considérations de nature hégémonique.

Ces précisions concernant la nature et la mesure du pouvoir ne doivent cependant pas nous éloigner de notre objet d'étude, l'hégémonie. Il nous faut donc à présent la définir plus précisément.

2 – Commander et diriger : définir l'hégémonie.

Nous pouvons définir de manière brute l'hégémonie comme étant la position dominante d'un État au sein du système international. Comme le considère Kébabdjian, “*un État est hégémonique quand non seulement il est plus puissant que les autres mais aussi quand sa puissance relative surpasse toutes les autres*”¹⁹. Plus concrètement, on peut dire que l'hégémonie est un système de relation de pouvoir qu'exerce un hégémon et qui lui permet, non pas de fixer dans le détail les règles et principes internationaux, mais de *structurer le champ d'action possible* des autres acteurs. Dans un système hégémonique, l'hégémon ne fixe pas de manière unilatérale les règles et les mécanismes institutionnels internationaux, mais il est en mesure de fixer les modalités de création, de préservation, et de sanction de celles-ci. Surtout, l'hégémon doit non seulement être capable de jouer ce rôle, mais encore faut-il qu'il le veuille bien (c'est d'ailleurs sur cette dernière caractéristique qu'insiste Kindleberger²⁰ dans son analyse de la crise des années trente). Un État dominant en terme de puissance ne peut donc être considéré comme un hégémon que s'il prend conscience de sa situation et la transforme en une forte volonté politique de production d'ordre international.

Cependant, comme nous l'avons laissé entendre plus haut, l'hégémonie n'est pas la domination pure et simple du plus fort sur le plus faible. Bien au contraire, l'hégémon doit être capable de faire consensus sur les actions qu'il entreprend, mais il doit aussi être capable de justifier son existence. Cette légitimation de la place et du rôle de l'hégémon n'est possible que si ce dernier est en mesure de produire et de maintenir l'ordre international. Dans la tradition économique, on assimile cet ordre à la production d'un bien public international. Le moyen par lequel ce bien public

¹⁹ Kébabdjian (1999, page 174).

²⁰ Kindleberger (1988), notamment le chapitre 14.

international est produit peut être un régime, avec à sa tête une institution internationale, mais cela n'est pas forcément obligatoire en théorie.

Trois types de critères sont traditionnellement évoqués lorsque l'on parle d'hégémonie concernant un État. Ces critères sont à mettre en relation avec ceux qui cherchent la mesure du pouvoir. Le premier est d'ordre quantitatif et a trait aux capacités matérielles brutes (*capabilities*) de l'hégémon. Le deuxième est d'ordre psychologique, et a trait à la capacité de ralliement de l'hégémon. Le troisième enfin, que l'on a tendance à souvent négliger, est lié à la nature organisationnelle de l'hégémon et a trait à sa capacité de transfert entre le premier et le deuxième type de critère.

Mis à part la puissance militaire, qui demeure pour beaucoup *le principal critère matériel* d'évaluation de la puissance d'un hégémon²¹, Keohane²² distingue plusieurs sources matérielles de puissance permettant à un État d'être hégémonique. La première concerne le contrôle et la production des matériaux de base, notamment la production énergétique. Il y consacre d'ailleurs une grande partie de son ouvrage. Ensuite, l'hégémon doit avoir le contrôle sur les sources de financement, donc sur les mouvements de capitaux mondiaux. Troisièmement, il doit disposer d'une taille suffisamment grande pour être un grand marché d'importation et donc contrôler l'offre et la demande mondiales de marchandises. Finalement, il doit disposer d'avantages compétitifs sur les marchés de produits à forte valeur ajoutée. Cette compétitivité de l'hégémon est dépendante de son avance technologique, elle-même liée, pour certains auteurs, à son avance en terme militaire²³.

La deuxième grande classe de critères est de nature psychologique. Comme l'hégémon doit être en mesure de faire le consensus et l'unanimité autour de lui, il doit disposer d'instruments lui facilitant cette tâche. On peut analyser cette variable psychologique de deux manières différentes. Si l'on se place dans le sillon de Ruggie²⁴, l'existence de *valeurs communes* partagées par les États les plus puissants du système international permet à l'hégémon de sélectionner plus facilement le contenu et le type de l'ordre international dont il a la charge effective. Ruggie analyse en ces termes l'hégémonie britannique du dix-neuvième siècle et l'hégémonie américaine après la seconde guerre mondiale. Dans ces deux périodes, un type particulier de libéralisme économique a été privilégié (libéralisme du laisser-faire sous l'hégémonie britannique et "libéralisme enchâssé" sous hégémonie américaine d'après guerre). Mais le fait le plus important est, bien plus que ces deux périodes aient été des périodes

²¹ Voir à ce propos Mélandri et Vaïsse (2001). Ces deux auteurs justifient le fait que la puissance militaire tende à avoir moins d'importance à l'heure actuelle pour deux raisons. La première est que cela coûte de plus en plus cher pour un résultat qui n'est pas toujours satisfaisant, et la seconde est que l'augmentation du nombre de guerres asymétriques, c'est-à-dire très concrètement des guerres opposant un État et un, voire plusieurs groupes, plus ou moins bien constitués, de taille plus petite, et d'organisation différente, rend l'utilisation d'une armée conventionnelle moins facile.

²² Keohane (1984).

²³ Voir à ce propos Gerbier (2002).

²⁴ Notamment Ruggie (1993, page 31).

où il a existé une hégémonie, le caractère historiquement et nationalement marqué de chacune d'elle. Pour Ruggie, le plus important n'est pas l'existence de l'hégémonie, mais le titulaire de celle-ci. Ainsi, il préfère parler d'hégémonie *Américaine* au lieu d'*Hégémonie* américaine.

La seconde manière d'aborder les facteurs psychologiques d'une hégémonie est celle qui consiste à chercher les instruments non coercitifs mais pourtant très efficaces qui permettent à l'hégémon de faire consensus. C'est le soft power de Nye²⁵. Ce pouvoir souple est en fait lié à la capacité de ralliement de l'hégémon. Cette capacité dépend, entre autres, de la puissance culturelle, éducative et informationnelle de l'hégémon, et de sa capacité à véhiculer le mode de vie de sa population aux autres cultures au sein du système international. Le rôle des universités et des médias culturels est donc très important pour une hégémonie, car ils lui permettent de faciliter le ralliement des États moins puissants et de leur population.

Mais les deux dimensions que sont les capacités matérielles de puissance et la capacité psychologique de ralliement ne doivent pas faire oublier un troisième critère important qui permet de distinguer une hégémonie d'un autre type de rapport entre États. Un hégémon doit en effet être capable de pouvoir mobiliser sa puissance relative dans un domaine particulier sur un autre domaine où il ne dispose pas forcément de celle-ci. On appelle cela la notion de "transférabilité"²⁶. L'hégémon, pour garantir l'ordre international, doit être en mesure de transférer sa puissance relative dans un domaine particulier en pouvoir effectif ou capacité d'influence dans un autre. Cette capacité dépend bien évidemment du type d'État à la tête de l'hégémonie. Elle permet surtout à l'hégémon de ne pas avoir besoin du recours à la force pour imposer ses choix, et donne donc une marge de négociation aux autres États, favorisant ainsi le consensus.

Pour nous résumer, l'hégémonie est donc la conjonction de deux éléments au niveau du système international. D'une part, c'est un principe de socialité, c'est-à-dire une organisation particulière du système international faisant d'un État le cœur de celle-ci. D'autre part, c'est un principe d'efficacité, c'est-à-dire que cette organisation particulière est la garantie de l'ordre international. L'hégémon, quant à lui, revêt une double signification. C'est à la fois celui qui commande, c'est-à-dire celui qui prend *in fine* les décisions contraignantes, mais aussi celui qui dirige, c'est-à-dire celui qui fait des propositions aux autres États (de quelque manière que ce soit), et qui fait émerger un consensus au sein du système international.

Néanmoins, tous les auteurs se réclamant d'une problématique en termes d'hégémonie ne se réfèrent pas exactement à ce type de définition. Il nous faut donc

²⁵ Notamment dans Nye (1990a).

²⁶ Gerbier (2002, page 2). "La puissance n'est pas le produit d'un facteur unique qui la rendrait aisément et clairement identifiable, classable, voire mesurable. Elle est le résultat de nombreux facteurs. Ces facteurs ont toujours plusieurs dimensions. Ces dimensions interagissent et c'est précisément la marque de la puissance que de pouvoir mobiliser sur un terrain la puissance disponible dans les autres [...]"

comprendre pourquoi et aborder ces concepts connexes ou adjacents. Cet exercice nous permettra de mieux délimiter notre objet d'étude.

3 – de l'impérialisme au leadership : la complexification sémantique.

Beaucoup de notions se rapprochent de près ou de loin de celle d'hégémonie dans l'étude des affaires internationales. Ces notions, loin de correspondre à des voies de garage pour le développement scientifique de l'ÉPI, constituent des variantes sémantiques très utiles pour la description concrète du système international et de son évolution. L'objet de cette courte section est de faire une description de ces variantes sémantiques et de les situer par rapport au concept d'hégémonie.

Ces variantes sémantiques sont relativement nombreuses. Mais nous avons choisi d'en définir quelques-unes du fait de leur statut très particulier par rapport au concept d'hégémonie. Si nous reprenons une expression de Kindleberger, et au prix d'un solécisme, nous pouvons dire que l'hégémonie est la situation où il y a à la fois un bon maître et de bons élèves. Cela signifie que dans cette situation l'État central dans le système gagne autant dans la situation hégémonique que les États non centraux. Ainsi, deux autres situations sont possibles : soit celle du mauvais maître et des bons élèves (cas d'un État central qui profite de sa situation par rapport aux autres États), soit celle du "*bon maître et des mauvais élèves*"²⁷ (cas d'un État central qui profite moins de sa situation que les autres).

Ces deux situations sont à la base de notre description des variantes sémantiques. Deux groupes de variantes sont ainsi identifiables. Le premier correspond aux variantes du premier type, celui du mauvais maître, et le second à celle du second type. Le cas extrême où il n'y a ni bon maître ni bons élèves n'est pas pris en compte ici, dans la mesure où il n'apporte pas d'éléments significatifs pour notre objet d'étude. À chaque fois, nous choisissons deux concepts proches de celui d'hégémonie, avec pour souci d'en donner un qui sort quelque peu du champ d'analyse en terme d'hégémonie du fait des hypothèses sous-jacentes, même s'il demeure utile, et l'autre qui demeure pleinement dans ce champ du fait que le changement concerne uniquement le comportement de l'État principal.

Dans le premier cas, celui du mauvais maître, il existe plusieurs variantes sémantiques. Nous en avons choisi deux pour la place qu'elles occupent par rapport au concept d'hégémonie. Ces deux concepts sont celui d'impérialisme et celui de prédation.

L'impérialisme est de conception pleinement marxiste. Il est souvent utilisé à tort dans le même sens qu'hégémonie alors qu'il correspond plus à la branche germano-russe du marxisme. L'un des tous premiers ouvrages qui traite du sujet est celui de Hobson en 1902²⁸, mais il faut attendre Rosa Luxembourg en 1913²⁹ et surtout Lénine

²⁷ Voir Kindleberger (1988).

²⁸ HOBSON J.A.[1968], *Imperialism : A Study*, London, G. Allen & Unwin, 1st Éd 1902.

²⁹ LUXEMBOURG R.[1967], *L'accumulation du capital*, Paris, Maspéro.

en 1917³⁰ pour que ce terme prenne son sens actuel. On peut définir l'impérialisme comme une manière de résoudre les contradictions du capitalisme, et notamment celles nées de la baisse tendancielle du taux de profit. Comme la dynamique de long terme du capitalisme est une dynamique de crise dans la pensée marxiste, le capital tend à être sur-accumulé dans les pays foyers du capitalisme. Aussi est-il nécessaire d'exporter ce capital dans les pays moins développés (Lénine) ou encore d'étendre la logique marchande aux modes de production non capitalistes (Rosa Luxembourg) pour pouvoir le valoriser. L'exportation du capital (donc du capitalisme) dans les pays moins développés les rend extrêmement dépendants des États les plus développés, pour ne pas dire soumis à ceux-ci. Le concept d'impérialisme s'éloigne donc sur ce point de celui d'hégémonie puisqu'il ne prend pas suffisamment en compte le fait que les États demeurent souverains. Peut-être est-ce dû à l'économisme trop prononcé du concept d'impérialisme ?

Dans le même registre, mais avec des connexions plus fortes avec l'hégémonie, le concept de prédation doit être mentionné. Alors que l'hégémonie cherche le compromis avec les alliés principaux, la prédation correspond à une situation où l'État le plus fort cherche la maximisation de ses ressources politiques pour rechercher des gains économiques unilatéraux susceptibles d'enrayer son déclin ou sa faiblesse temporaire. C'est donc comme si un hégémon ne pensait plus qu'à lui-même. Plusieurs écrits ont analysé la prédation, notamment ceux de John Conybeare en 1987³¹ et celui de Zaki Laïdi en 1991³². La prédation, pour ce dernier, a ainsi le double sens de "*l'extraction de ressources sans compensation matérielle ou symbolique suffisante*", ce qui la rapproche de l'impérialisme. Mais elle a aussi comme sens celui de "*déséquilibre entre dommages que l'on se voit infliger par un acteur qui cherche à ralentir l'érosion de sa puissance et les bénéfices que l'on entend généralement de sa domination*". La prédation peut donc être comprise comme un changement de comportement de l'hégémon qui ne cherche plus que dans la force le maintien de son ordre international, alors que le compromis est la marque de l'hégémonie.

Dans le second cas, celui où il y a un bon maître, nous avons aussi choisi deux concepts proches de l'hégémonie avec le même critère de distinction, à savoir le rôle de la domination dans la formulation du concept. Si l'on considère que la domination est le vecteur de mise en place de l'ordre international, alors le concept d'Économie Internationalement Dominante (EID) de François Perroux³³ doit être mentionné. Chez Perroux, l'EID domine le reste du monde, non pas seulement dans son propre intérêt, mais dans le but "*qu'il tourne bien*". C'est là toute la signification de l'emploi du concept de *responsabilité* de l'économie dominante. On sort toutefois de l'hégémonie puisque seule la domination est primordiale.

³⁰ LENINE [1996], *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme : essai de vulgarisation*, Pékin, Éd. En langues étrangères, 1^{ère} Éd. 1917.

³¹ CONYBEARE J.[1987], *Trade Wars. The Theory and Practice of International Commercial Rivalry*, New York, Columbia University Press.

³² Voir Laïdi (1991).

³³ Voir à ce propos : Perroux (1991) et Perroux (1987).

Enfin, le second concept correspondant au cas du bon maître est celui de leadership, dont Charles Kindleberger³⁴ est le plus farouche défenseur. David Lake³⁵ pense qu'hégémonie et leadership sont deux manières de penser la mise en place d'un ordre international, mais qu'ils n'ont pas la même fonction. Pour lui, le concept de leadership s'appuie plus sur une vision fortement économiste du fonctionnement du système international, notamment par l'utilisation de la problématique des biens publics internationaux. D'autre part, les objectifs assignés à l'un ou à l'autre sont différents. Le leadership a pour but la stabilisation du système international, alors que l'hégémonie a pour fonction de permettre de libre-échange. Lake utilise même la distinction devenue classique entre leadership coercitif et leadership bienveillant, en fonction du coût de la stabilisation que le leader doit supporter.

Ainsi, nous voyons que quatre concepts peuvent être mobilisés dans l'étude des affaires internationales en terme d'hégémonie. Or tous ses concepts n'ont pas exactement la même signification. Il importait donc de bien en saisir les contours. De même qu'il nous était important de bien saisir les fondements de l'hégémonie et de bien la définir.

Cet effort de définition nous permettra de mieux comprendre comment les théories utilisent l'hégémonie et même comment l'on peut théoriser cette dernière.

³⁴ Cf. Kindleberger (1988).

³⁵ Notamment dans Lake (1993).

II – L'hégémonie en théorie : réalisme et marxisme en débat.

Même s'il existe un certain consensus sur le sens du concept d'hégémonie, comme nous l'avons démontré dans la partie précédente, celui-ci est loin d'exister concernant la manière de théoriser l'hégémonie. Nous entendons par "manière de théoriser" la logique d'ensemble de construction du concept mais aussi les objectifs théoriques assignés à l'hégémonie de manière globale. En d'autres termes, il apparaît au lecteur de travaux sur l'hégémonie que plusieurs constructions théoriques sur ce thème se font face et que celles-ci ont des résultats fort différents.

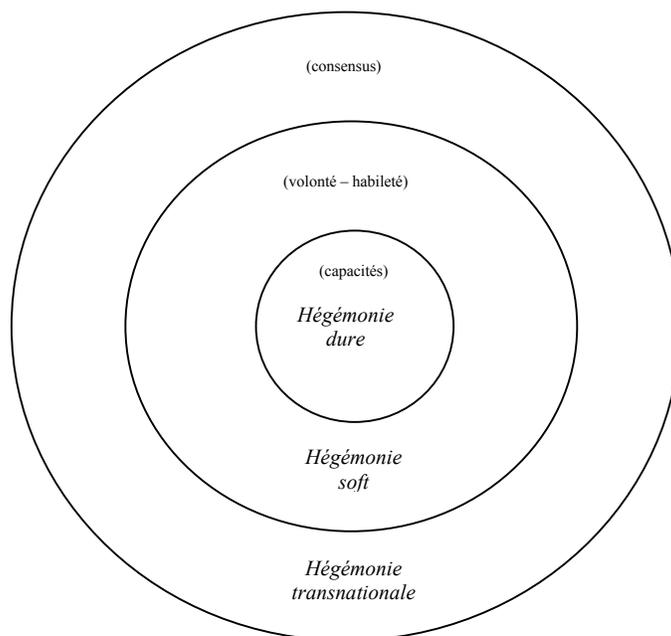
En effet, la manière de théoriser l'hégémonie change selon plusieurs facteurs, notamment le rôle et le poids donnés aux différentes sources de pouvoir, la nature du comportement de l'hégémon, mais aussi la forme et le contenu de l'État. Mais bien au-delà de ces considérations d'ordre technique, c'est-à-dire liées à la construction d'une théorie de l'hégémonie ou d'une autre, le fait le plus important semble celui des nombreuses divergences de fond, que ce soit au niveau ontologique, épistémologique ou normatif.

L'objectif de cette partie sera donc de clarifier ce débat théorique concernant l'hégémonie. Nous proposerons donc une typologie des théorisations de l'hégémonie (section 1). Cette typologie montrera que toutes les théorisations de l'hégémonie partagent un certain nombre de caractéristiques communes, mais que certaines différences à la marge en font des théories radicalement différentes. Ensuite, nous pourrions accentuer notre étude sur les deux théorisations extrêmes que nous aurons identifiées, à savoir dans un premier temps l'approche réaliste et néo-réaliste de l'hégémonie (section 2), puis dans un second temps l'approche gramscienne de l'hégémonie (section 3).

1 – Une typologie des différentes théorisations de l'hégémonie.

La typologie que nous proposons à présent est basée sur les différences ontologiques dans la théorisation de l'hégémonie. Les ontologies mettent en effet en avant des caractéristiques différentes liées principalement à la nature des acteurs et des rapports qu'ils entretiennent entre eux dans la théorie.

Trois types de variantes ontologiques sont disponibles dans les théorisations de l'hégémonie au niveau international. Ces trois types mettent en avant le rôle primordial des États dans l'ordre hégémonique international, mais de manière différente. La figure 2 résume le positionnement de ces théorisations.

Figure 2 : Les théorisations de l'hégémonie

Cette figure représente les trois formes de théorisation de l'hégémonie. Ces formes ont en point commun ce qui est au centre de la figure. Plus on s'éloigne du centre, et moins les attributs du centre sont importants dans la théorisation. En fait, plus on s'éloigne du centre et plus on s'éloigne du paradigme réaliste.

Le cœur théorique est constitué de toutes les approches que l'on peut analyser en termes d'« hégémonie dure ». Dans ces approches, dont la théorie réaliste est le meilleur représentant, les seuls acteurs pris en compte sont les États et leurs interrelations, formant système, et les sources de puissance des États sont principalement liées à la sphère militaire et diplomatique. Le pouvoir relationnel est ici fondé sur une très forte asymétrie en termes de puissance militaire. La guerre y est vue comme le moyen le plus efficace de transformation de la structure du système international. En d'autres termes, ici, la politique est la continuation de la guerre par d'autres moyens...

Dès que l'on donne moins d'importance au facteur militaire, on entre dans le ventre mou de la théorisation de l'hégémonie, que l'on peut intituler l'« hégémonie

soft”³⁶. Ici, l'acteur central demeure toujours l'État, mais les sources de pouvoir sont plus nombreuses et mettent moins l'accent sur la puissance militaire, même si elle reste un facteur non négligeable. On retrouve ici toutes les théorisations mettant l'accent sur le soft power (Nye), mais aussi celles qui insistent sur les valeurs partagées au sein des populations (Ruggie). On peut mettre aussi dans ce type d'analyse les approches d'historiens comme Paul Kennedy ou comme Mélandri et Vaïsse.

Enfin, si l'on relâche l'hypothèse d'un seul acteur (l'État), et que l'on prend en compte d'autres acteurs dans la formation du compromis hégémonique, on entre dans les analyses en termes d'« hégémonie transnationale », dont Robert Cox est le représentant le plus emblématique. Cette logique reprend en partie les analyses de l'hégémonie soft pour ce qui concerne les sources du pouvoir mais diffère sur la nature de l'État. Celui-ci y est vu comme une entité beaucoup plus large que la simple administration centrale.

On le voit donc très bien, ces trois théorisations diffèrent sur deux plans. D'abord, elles ne mettent pas sur le même plan les sources du pouvoir des acteurs. Plus on s'éloigne du centre et plus ce pouvoir est diffus et difficilement mesurable. Dans la version dure, le pouvoir est principalement d'ordre militaire, alors que dans les autres versions il est plus lié aux facteurs économiques puis sociétaux. D'autre part, ces théories, mêmes si elles font la part belle à l'État dans le processus d'émergence du compromis hégémonique, utilisent des définitions de l'État sensiblement différentes, notamment entre la version soft et la version transnationale. Dans cette dernière, l'État est aussi constitué d'un ensemble d'institutions non administratives mais primordiales pour l'émergence du compromis (comme les médias, l'Église, etc.).

Ainsi, dans ces trois formes de théorisation de l'hégémonie au niveau international, les deux variables clés que sont la nature et les sources de pouvoir des États sont différentes, renforçant de la sorte les ambiguïtés rencontrées dans la première partie. Soit on insiste sur les capacités des États, soit sur leur volonté et leur habileté, soit enfin sur le consensus international.

Mais, bien au-delà, ce qui ressort de cette courte typologie, c'est que l'on peut allègrement insister sur un des deux aspects principaux de l'hégémonie. Si l'on insiste sur le fait qu'elle « dénote la puissance de l'État dominant à l'intérieur d'une certaine constellation diplomatique »³⁷, alors on est en plein dans le premier et le deuxième cercle. Par contre si l'on considère que l'hégémonie est « la domination idéologique d'un groupe qui lui permet de s'assurer de la légitimité et de l'autorité nécessaires pour gouverner en présentant sa propre vision du monde comme le « sens commun », la seule façon raisonnable d'envisager les choses », alors on entre dans une vision qui correspond au troisième cercle.

³⁶ C'est ici que leadership et hégémonie sont souvent mêlés dans la théorie, de sorte que le concept de leadership hégémonique devient plus pertinent. Voir à ce propos : Lake (1993).

³⁷ Rioux & alii (1988, p. 60).

Nous pouvons donc à présent insister sur les deux paradigmes en présence dans ces variantes, à savoir, pour le premier, le réalisme/néoréalisme, et pour le second, le marxisme.

2 – L’hégémonie dans le Réalisme et le Néoréalisme.

Nous choisissons de mettre sur le même plan les analyses réalistes et néoréalistes de l’hégémonie pour deux raisons principalement. Premièrement, même si le cadre conceptuel et méthodologique est différent, les ontologies et les conclusions des deux approches sont très semblables sur bien des points, à savoir une vision de l’hégémonie en terme de rapport inter-étatique fondé sur la puissance. Deuxièmement, dans le sillon des analyses de Rioux, Keenes et Légaré³⁸, nous considérons que le néoréalisme, tel que Waltz³⁹ et ses successeurs l’ont théorisé, demeure une reformulation du réalisme dont l’objectif plus ou moins affiché fut de répondre aux critiques des autres grands paradigmes, notamment le marxisme.

L’analyse fondamentale en ce qui concerne l’hégémonie dans ce courant de pensée demeure sans conteste celle de Robert Gilpin⁴⁰. Celui-ci émet une série d’hypothèses permettant de comprendre le fonctionnement de l’hégémonie dans le système international. Les trois premières sont emblématiques de l’effort de rationalisation de l’action des États au sein du système international, et placent pleinement le néoréalisme dans le positivisme.

Premièrement, un système international est stable (en situation d’équilibre) si aucun État ne croit bon d’en changer. La stabilité n’est donc pas liée à la conjoncture du système international, mais bien à sa structure. Deuxièmement, un État essaiera de changer le système international si les bénéfices anticipés de ce changement sont plus importants que les coûts anticipés. Troisièmement, un État cherchera à changer le système international à travers une expansion territoriale, politique et économique, jusqu’à ce que le coût marginal du changement supplémentaire soit égal aux bénéfices marginaux. Ces hypothèses font donc de l’État l’acteur central du système international et surtout un acteur extrêmement rationnel et donc capable de mesurer ou du moins d’évaluer la portée de ses actes.

Comme le pouvoir des États, dans le néoréalisme, est basé uniquement, ou du moins principalement, sur des ressources tangibles, matérielles, comme les capacités économiques, militaires et technologiques, le simple calcul rationnel des États fonde l’existence de l’hégémonie lorsque que la distribution du pouvoir est asymétrique au sein du système. Celui qui domine a tout intérêt à favoriser l’émergence du consensus entre les États pour faire partager les coûts du fardeau de la stabilité, et celui qui est

³⁸ Voir Rioux & alii (1988).

³⁹ Waltz (1979).

⁴⁰ Gilpin (1981) et Gilpin (1987).

plus faible doit à tout prix éviter de déplaire à celui qui est le plus puissant⁴¹. L'utilisation massive de la théorie des jeux n'est dès lors pas à justifier, puisque le fonctionnement du système international, et sa stabilité, dépendent de l'interaction stratégique entre les États, avec en filigrane la résolution d'un problème d'action collective malgré l'existence possible de passagers clandestins⁴².

L'hégémonie est donc, dans le paradigme néoréaliste, fondée sur un calcul rationnel des États en termes de coûts/avantages. L'État est celui qui produit les biens publics, et l'hégémon est l'État qui produit ou qui permet la production des biens publics internationaux, facteurs de stabilité du système, et matérialisés le plus souvent par l'existence de régimes internationaux. Mais, et Gilpin en est conscient, l'État en tant que tel n'a pas d'intérêt propre. Il ne fait que refléter les intérêts des groupes les plus influents au sein de la nation qu'il chapeaute.

A partir de ces postulats, les thèses néoréalistes de l'hégémonie combinent les analyses en terme de leadership et celles plus traditionnelles, c'est-à-dire des approches d'économistes et de politologues. L'effet principal de l'existence d'une hégémonie au sein du système international est ici le fait que celle-ci permette l'existence d'un ordre économique international ouvert. Pour Gilpin, l'hégémonie est la condition *sine qua non* de l'existence du libre échange international, alors que ce dernier est la condition de l'existence de la stabilité par la prospérité économique.

Cette combinaison des approches politistes et économiques (néoclassique) est un signe distinctif de l'approche néoréaliste de l'hégémonie. Elle montre aussi que l'absence d'hégémonie est possible au sein du système international, et que donc l'économie internationale peut fonctionner sur d'autres bases que le libre échange, mais qu'elle ne sera pas forcément stabilisée (en théorie).

Une des variantes les plus connues de ce type de théorisation de l'hégémonie est celle que fit Barry Eichengreen en 1990 concernant le système monétaire international⁴³. Eichengreen affine la définition de l'hégémonie que proposent les néoréalistes en la définissant, dans le contexte du système monétaire international, comme le cas où un pays a un pouvoir de marché supérieur à celui des autres. En faisant l'analogie avec la firme dominante, il utilise une définition exclusivement économique du pouvoir, celle de l'hégémonie comme "*la taille suffisante sur le marché pour influencer prix et quantités*"⁴⁴.

Ensuite, Eichengreen détermine trois fonctions traditionnelles de l'hégémon dans le système monétaire international. Celles-ci sont celle de l'ajustement, de la fourniture

⁴¹ Cette proposition n'est donc pas du tout en contradiction avec celle de Keohane et des néo-libéraux, puisque que dès lors que la distribution du pouvoir s'égalise au sein du système international, on peut fonder rationnellement la coopération et la formation de régimes non hégémoniques, "après l'hégémonie". Voir Keohane (1984).

⁴² L'une des principales formulations mathématiques de ce type de fonctionnement remonte aux analyses de Olson dans les années soixante. Voir à ce propos : Olson & alii (1966).

⁴³ Eichengreen (1990).

⁴⁴ Idem, p. 273.

de liquidité, et de prêteur international en dernier ressort. Ces trois fonctions, combinées, permettent l'émergence d'un ordre et d'un système monétaire international stable. Cette double stabilité (structurelle et conjoncturelle) est considérée comme le bien public international que doit produire l'hégémon.

Ainsi, Eichengreen montre à partir de là que seulement deux périodes (sur trois étudiées) peuvent être analysées en termes d'hégémonie : l'Étalon or classique entre 1871 et 1914, et le système de Bretton Woods, entre 1945 et 1971. La période de l'entre-deux-guerres ne peut pas être considérée ainsi du fait de l'absence d'une nation dominante et du repli national des États.

Ce type de théorisation n'est pourtant pas la seule manière de penser l'hégémonie. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la lecture italienne de Marx telle que le propose Gramsci peut être aussi mobilisée.

3 – Une lecture italienne de Marx ?

Comme nous l'avons déjà signalé auparavant, Gramsci est l'un des fondateurs de la vision en terme d'hégémonie⁴⁵. Cette approche s'appuie de manière déterminante sur les travaux de Karl Marx et des marxistes qui lui ont succédé. Cependant, on ne peut assimiler l'approche hégémonique gramscienne à celle des théories en termes de centre et de périphérie de Wallerstein ou encore celle des théories de l'échange inégal d'Amin ou d'Emmanuel, même si ces dernières se réclament aussi du marxisme.

Pourtant, nombreux sont les points communs entre ces trois approches. D'abord, ces approches considèrent que l'ÉPI a pour forces motrices la lutte des classes et le développement inégal des nations. Il y a donc bien plus qu'une différence de fonction entre les différents États, mais une différence de nature et de développement. Ensuite, l'histoire internationale est dynamique et dialectique. Enfin, les marges de manœuvre des États reflètent leur stade de développement capitaliste et les contradictions de ce développement. Ainsi, l'hégémonie, dans le paradigme marxiste, ne peut être comprise en dehors du cadre du développement du capitalisme.

Au sens gramscien du terme, l'hégémonie est un concept qui sert à expliquer “ *la relation dialectique entre coercition et consensus* ”⁴⁶. L'hégémonie implique donc un travail de médiation et de compromis entre les intérêts du groupe dominant et ceux des groupes alliés et subordonnés, déterminant l'unité des objectifs politiques et économiques. Le consensus qui en découle, qui transcende les oppositions de classe, est la base sur laquelle se construit une relation entre infrastructure et superstructure, entre conditions matérielles d'existence et idéologie, ce que Gramsci appelle le Bloc Historique.

⁴⁵ Anderson montre que ce concept est déjà utilisé par les premiers socio-démocrates en Russie bien avant les écrits de Gramsci (dès 1890), mais dans un sens quelque peu différent. Voir à ce propos : Anderson (1978).

⁴⁶ Voir à ce propos : Macciocchi (1974).

Cette théorisation de l'hégémonie a été reprise par Robert Cox dans de nombreux textes⁴⁷. Cox est ainsi le fer de lance actuellement de l'approche gramscienne de l'hégémonie. Stephen Gill, dans le sillon de Cox, considère que l'hégémonie "*est une structure de valeurs et d'interprétations sur la nature de l'ordre qui prévaut dans un système large d'États et d'entités non étatiques*"⁴⁸. L'État n'est donc plus le seul acteur qui permet l'émergence d'un ordre hégémonique dans cette théorie.

Selon cette approche, dans un ordre hégémonique, ces valeurs et ces interprétations sont relativement stables et peu questionnées. La raison en est que cette structure de sens est basée sur une structure de pouvoir dans laquelle un État domine alors que cette domination n'est pas suffisante pour créer une hégémonie. L'hégémonie, dans ce cas, dérive d'une domination sociale de l'État dominant dans le sens où les faits et les pensées sont dépendantes de celle-ci. On insiste donc ici sur le pouvoir structurel, mais surtout sur les acteurs capables d'utiliser ce pouvoir. Or, ces acteurs ne sont pas uniquement étatiques, d'où l'insistance de ce type de théorisation de l'hégémonie sur le bloc historique, ou du moins le groupe qui supporte l'existence de l'hégémonie et qui transcende l'opposition de classes. Cette insistance fait dire à Cox⁴⁹ que la distinction classique entre société civile et État ne peut plus être soutenue de nos jours car il existe une interpénétration de plus en plus aiguë entre les deux.

De Senarclens⁵⁰, reprenant les distinctions que Cox définit dans ses écrits, insiste sur les trois types de structures qui fondent l'hégémonie dans ce courant de pensée. La première structure est celle de l'organisation de la production, avec en filigrane les forces sociales qui y sont rattachées. Ceci veut dire que l'hégémonie n'est plus seulement envisageable d'une nation sur une autre, mais surtout d'un groupe social sur d'autres. La deuxième structure est celle de la forme d'État, d'où l'insistance particulière sur la trans-nationalisation de l'État. La troisième est celle de l'ordre mondial qui surgit de la configuration des rapports de force sur la scène internationale. Ceci inclut le fait que l'hégémonie est nécessairement plus forte au centre capitaliste mondial.

Ces trois structures agissent en interaction et fondent le rapport hégémonique. Cox ajoute même que: "this can be done by equating stability with a concept of hegemony that is based on a coherent conjunction or fit between a configuration of material power, the prevalent collective image of world order (including certain norms) and a set of institutions which administer the order with a certain semblance of universality (that is, not just as the overt instruments of a particular state's dominance)"⁵¹. L'hégémonie est donc la conjonction d'idées, de capacités matérielles et d'institutions.

⁴⁷ La plupart de ces textes se retrouvent dans le recueil suivant : Cox & Sinclair (1996).

On peut aussi se référer à Cox (1987).

⁴⁸ Gill (1993, page 42).

⁴⁹ Cox (1986).

⁵⁰ De Senarclens (1998, pages 97-100).

⁵¹ Cox (1986, page 223).

Ainsi, le pouvoir des idées prend une place toute particulière dans cette théorisation de l'hégémonie. La première dimension de ce pouvoir est la dimension idéologique, proche de l'aliénation politique chez les marxistes. Ceci s'inspire des écrits de Gramsci où le "*pouvoir politique s'explique par la coercition mais s'appuie sur un principe de socialisation qui fait accepter cette domination politique comme légitime*"⁵². La seconde dimension de ce pouvoir des idées est la dimension culturelle, que Susan Strange a très bien défini dans ses écrits, et qui s'appuie sur les ressources scientifiques et culturelles des nations.

De ce fait cette théorie gramscienne de l'hégémonie renvoie à la fois à la prépondérance d'un État en terme de pouvoir, mais aussi à celle d'un groupe en terme d'idéologie et de sens. L'hégémon, ainsi, est en mesure de structurer le champ d'action possible par ces deux leviers, et peut parvenir à faire émerger le consensus international.

*

* *

Les manières de théoriser l'hégémonie sont donc à la fois très proches dans les hypothèses utilisées et très éloignées, et même contradictoires, en ce qui concerne les propositions théoriques en découlant, notamment entre l'approche réaliste et l'approche gramscienne.

L'essentiel, pourtant, demeure, et celui-ci concerne le fonctionnement empirique du système international. Or, à ce niveau, les débats se sont cristallisés de manière très forte sur deux propositions importantes. Premièrement, l'hégémonie est un facteur de stabilité internationale, et deuxièmement, il existe un cycle hégémonique.

⁵² De Senarclens (1998).

III – Stabilité, cycle et déclin des États-Unis : les débats concernant l'hégémonie.

Comme pour toute théorie ou pour toute approche de nature scientifique, la validation empirique des hypothèses retenues mais surtout des propositions principales demeure l'élément le plus important et le plus périlleux, notamment, comme cela est le cas pour notre étude, lorsque l'objet s'inscrit au cœur des sciences sociales.

Cette question de la validation empirique, que Karl Popper considère comme primordiale même s'il insiste plus sur le critère de falsifiabilité, sera l'objet de cette troisième partie. Les analyses en terme d'hégémonie ont en effet favorisé de nombreux débats empiriques, et notamment deux débats qui sont restés depuis plus de vingt années au cœur de l'ÉPI. Ces deux débats sont fortement liés à la place et au rôle des États-Unis depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le premier de ces débats concerne la principale proposition des approches en termes d'hégémonie, et surtout de l'approche réaliste et néoréaliste. Cette proposition, appelée par la suite Théorie de la Stabilité Hégémonique, consiste à dire, d'une manière simplifiée, que l'existence d'un ordre hégémonique va de pair avec une certaine stabilité du système international. Ce sera l'objet de la première section.

Par la suite, nous verrons qu'un second débat s'est greffé sur celui-ci, et qu'il concerne l'hypothèse d'un cycle hégémonique, avec en filigrane la question du déclin de l'hégémonie américaine.

1 – La théorie de la stabilité hégémonique : la stabilité est-elle le fruit d'un hégémon ?

Même si Keohane a été le premier à utiliser le terme de théorie de la stabilité hégémonique⁵³, Kindleberger fut le premier à émettre la thèse que l'instabilité monétaire et financière de l'entre-deux-guerres a été due à l'absence d'une puissance hégémonique capable de stabiliser le système⁵⁴. Pour Kindleberger, l'importance des conséquences de la crise de 1929 est à mettre en rapport avec l'incapacité de l'Angleterre et le refus des États-Unis d'assumer la responsabilité de la stabilisation du système économique international. Ces deux acteurs ont en effet été incapables i) de maintenir un marché relativement ouvert pour les produits en situation difficile, ii) d'assurer le flux de prêts de capitaux anti-cycliques à long terme, iii) de mettre en œuvre un système de change relativement stable, iv) d'assurer la coordination des politiques macro-économiques, et v) d'agir comme prêteur en dernier ressort et de proposer des liquidités pendant la crise financière, notamment en 1929 et en 1930.

⁵³ Dans Keohane (1980).

⁵⁴ Voir Kindleberger (1973).

Les écrits de Kindleberger, s'inspirant de manière déterminante des thèses de Perroux, mettent l'accent sur la responsabilité de l'hégémon dans la stabilisation du système international⁵⁵. En ce sens, la proposition de la théorie de la stabilité hégémonique se résume à dire qu'un seul acteur plus puissant et dominant que les autres est désirable collectivement pour tous les États du système international. Cet acteur, en promouvant le libre échange et en produisant un bien public international à cette fin, prend à sa charge la responsabilité de stabilisation du système international. Aussi, deux éléments complémentaires peuvent être associés à cette proposition théorique. D'une part, cet acteur hégémonique provisionne un régime de commerce international stable, et d'autre part, même si celui-ci en tire partie, tous les États en sont bénéficiaires. Ces deux éléments ont des implications normatives énormes puisqu'ils reviennent à justifier l'existence de l'hégémonie par l'augmentation générale du bien-être qu'elle produit en permettant la stabilité.

L'hégémon est d'autant plus un " bon maître " que cette situation le désavantage dans le long terme. L'hégémon est en effet confronté à un dilemme : soit il privilégie la maximisation de son propre revenu, auquel cas il s'ouvre unilatéralement sans se soucier des autres ; soit il cherche à maximiser sa position relative avec une politique de fermeture continue qui ne respecte pas les politiques des autres. Ce dilemme, que Stein considère comme une propriété importante de la théorie de la stabilité hégémonique⁵⁶, a été aussi remarqué par Keohane, lorsqu'il affirme que "*the conflict between short-run and long-run objectives arises largely in the form of choices between consumption on the one hand and savings or investments on the others*"⁵⁷. En effet, privilégier la maximisation de son propre revenu consiste à choisir la consommation, alors que dans le second choix, c'est l'épargne ou l'investissement que l'on privilégie.

Or, en théorie, l'hégémon privilégie la maximisation de son revenu, donc choisit de s'ouvrir unilatéralement, ce qui permet le rattrapage économique des autres pays, et donc redistribue à terme le rapport de puissance entre les États, à son détriment. La théorie de la stabilité hégémonique semble donc montrer que l'hégémon, en choisissant d'assumer son rôle de stabilisateur du système, favorise la remise en cause de son statut à ses dépens, puisque les gains de cette stabilisation sont plus importants pour les autres pays que pour lui-même.

⁵⁵ Il faut noter dès à présent que deux dimensions sont à prendre en compte lorsque nous parlons de stabilité du système international. La stabilité peut en effet être interprétée comme une propriété interne au système, c'est-à-dire qu'elle correspond à la situation où aucun pays ne conteste la nécessité d'un hégémon de prendre en charge l'ordre économique international. Mais elle peut aussi être interprétée comme une propriété externe, où la stabilité hégémonique correspond plus ou moins à l'absence de volatilité conjoncturelle de l'économie mondiale ou à la non occurrence de guerres. La plupart des théories de la stabilité hégémonique considèrent que ces deux types de stabilité sont favorisés par l'existence d'un hégémon au sein du système international. Voir à ce propos : Kébabdjian (1999, pp. 178-180).

⁵⁶ Stein (1984, page 384). "[...] quelques fois, l'acteur est confronté à un choix difficile entre des stratégies dominantes suggérées par des critères de décision différents".

⁵⁷ Keohane (1984, page 24).

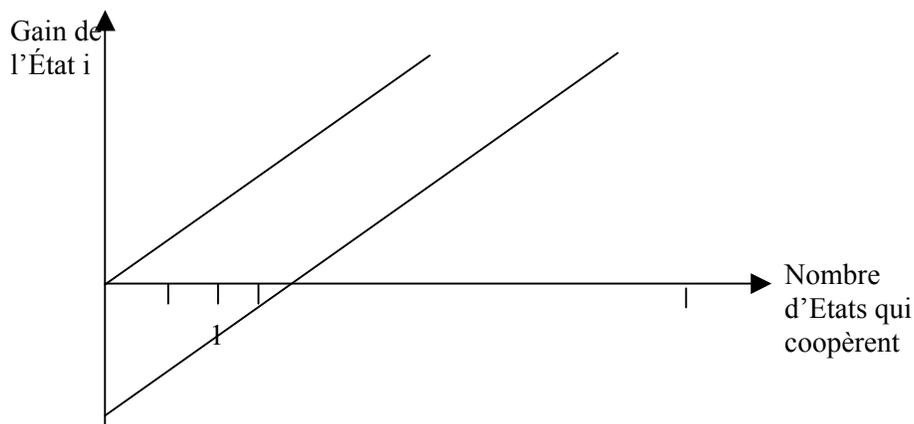
Deux périodes de l'histoire sont souvent évoquées pour étayer cette thèse. On parle souvent à ce propos de *Pax Britannica* durant la période de l'étalon or au XIX^{ème} siècle, et de *Pax Americana* lors de la période allant de la fin de la seconde guerre mondiale à la chute du régime de Bretton Woods. Durant ces deux périodes, l'hégémon britannique, puis américain, aurait été en mesure de garantir la stabilité du système, mais à ses dépens.

Cette théorie de la stabilité hégémonique n'est cependant pas exempte de critiques et de limites qu'il nous faut dès à présent indiquer. La première d'entre elles concerne l'idée selon laquelle il ne faut qu'un seul stabilisateur pour le système. Duncan Snidal montre que cette proposition dépend de la taille de l'hégémon⁵⁸. En effet, plus un État est grand, et plus il a l'intérêt à - et les capacités de - provisionner le bien public international nécessaire à la stabilisation du système. Or, il peut y avoir des situations où un État seul n'est pas en mesure ou n'a pas intérêt à la production de cet ordre, alors qu'une coopération avec un autre groupe d'États la rendrait souhaitable. La figure 3 résume cette proposition.

Cette figure montre que la non coopération, c'est-à-dire le comportement de *free riding*, est préférable pour l'État *i* (la droite NC et au dessus de la droite C) car la coopération est coûteuse. Pourtant, pour le fonctionnement du système, il est nettement plus intéressant qu'un stabilisateur existe et qu'il produise le bien public international. Si on classe les pays selon leur taille dans l'ordre décroissant, ce que montrent les traits verticaux sur l'axe des abscisses, on se rend compte qu'il existe un point *k* où il devient intéressant pour les pays de coopérer. En effet, l'ordonnée à l'origine montrant le coût total de la création du régime, le gain devient positif à partir de la participation du *k*^{ème} État. Ce point désigne un "k-groupe", c'est-à-dire une coalition d'États pour lesquels la coopération dans la production d'un bien public est préférable au *free riding*.

⁵⁸ Snidal (1985). Cette idée découle des analyses de Shelling (1978) et de celles de Olson (1966). Elle traverse aussi toute l'œuvre de Keohane (1984). Il peut être en effet rationnel pour un État de coopérer, donc l'existence d'un seul stabilisateur n'est pas obligatoire.

Figure 3 : Stabilité hégémonique et taille de l'hégémon



Cette critique montre donc qu'il n'est pas forcé qu'un seul État doive prendre à sa charge le coût de la stabilité. Tout dépend de sa taille. S'il est suffisamment grand pour prendre à sa seule charge le coût de cette stabilisation, cela signifie que k est inférieur à 1 sur l'axe des abscisses. Mais ceci est un cas particulier, car k peut être supérieur. Cela démontre donc que l'existence d'un seul stabilisateur n'est pas obligatoire, et qu'il peut y avoir intérêt à la coopération entre États pour la provision du bien public international.

Cette première critique d'ordre logique peut être complétée par une autre. Rosecrance et Law⁵⁹ montrent en effet que si l'hégémon, en voulant stabiliser le système international, remet en cause son rang, alors son comportement doit forcément changer au moment où il devient clair pour lui que la prédation s'avère plus bénéfique. En d'autres termes, la théorie de la stabilité hégémonique ne peut fonctionner que si l'hégémon a un comportement irrationnel, car sinon celui-ci doit changer de comportement au cours du temps. Comme l'exercice du leadership cause invariablement le déclin relatif du leader, alors le leader hégémonique ne peut assumer le coût de la production d'un bien public qui ne lui profite plus à partir d'un certain moment. Grunberg appelle cela "l'énigme de la bienveillance".

Une troisième critique est à mettre à l'actif de Grunberg⁶⁰. Elle considère en effet que les indicateurs de l'hégémonie sont si imprécis et si peu significatifs que cette théorie ne peut être considérée que comme une théorie compréhensive dont le statut est

⁵⁹ Rosecrance & Law (1990).

⁶⁰ Grunberg (1990).

intuitif. Elle utilise ainsi le terme de mythe pour caractériser cette théorie, est pensée que celle-ci est une distorsion de la réalité. Cette critique insiste surtout sur le fait que les liens entre théorie et vérification empirique sont très pauvres. Elle montre par exemple que le parallèle entre la situation de l'Angleterre au XIX^{ème} siècle et celle des États-Unis au XX^{ème} sont très peu semblables. Par exemple, le lien entre hégémonie et libre-échange est loin d'être prouvé. Enfin, Susan Strange⁶¹ critique l'idée même de stabilité par l'hégémonie. En effet, cette théorie insiste trop peu sur le pouvoir structurel, c'est-à-dire sur le contrôle des processus, alors qu'elle met toute l'emphase sur le pouvoir relationnel, la capacité de contrainte. Cette critique est néanmoins plus liée à la nature de la théorie de l'hégémonie sous-jacente (la théorie réaliste et néoréaliste de l'hégémonie soft).

Néanmoins, malgré ces nombreuses critiques⁶², cette théorie de la stabilité hégémonique a permis de développer un autre type de proposition durant les années quatre-vingt. L'idée de l'existence d'un cycle hégémonique a en effet été développée, avec pour corollaire la thèse d'un déclin de l'hégémonie américaine.

2 – Cycle hégémonique et déclin de États-Unis : le débat continu.

La seconde grande proposition concernant l'hégémonie dans le système international est de nature dynamique : c'est celle de l'existence de cycles hégémoniques. En effet, puisque la théorie de la stabilité hégémonique montre que l'hégémon provoque involontairement son propre déclin d'une part, et que la stabilité du système dépend de l'existence de l'hégémonie d'autre part, on peut voir qu'il existe dans l'histoire une succession de phases de stabilité entrecoupées de phases d'instabilité. Cette succession forme alors un cycle liant positivement source de pouvoir de l'hégémon et stabilité du système international : c'est l'hypothèse du cycle hégémonique.

De nombreux auteurs ont cherché à démonter l'existence de cycles hégémoniques. Pour ne citer que les plus célèbres, nous pouvons donner l'exemple de l'ouvrage de Paul Kennedy⁶³, ou encore celui de Mancour Olson⁶⁴. Même si de nombreuses variantes existent sur ce point, les auteurs insistent sur l'avènement de la guerre hégémonique comme rupture dans le cycle. Chaque fois que la puissance de l'hégémon est contestée, il s'ensuit une grande guerre à l'issue de laquelle le ou les contestataires

⁶¹ Voir Strange (1987), Strange (1994) et Strange (1998).

⁶² On trouvera un classement des différentes versions de la théorie de la stabilité hégémonique dans Kébabdjian (1999, page 193). L'auteur, en intégrant ces critiques, classe les propositions selon trois versions. La version forte est celle du stabilisateur unique (Kindleberger et Gilpin). Il la dénomme la version "nécessaire et suffisante". Ensuite, il y a la version "nécessaire mais non suffisante" : la stabilité provient de l'hégémon, mais il faut aussi un groupe d'États non hégémoniques qui acceptent de coopérer (Ruggie et Krasner). Enfin, il y a la version "suffisante mais non nécessaire" : la stabilité peut provenir de l'existence d'une hégémonie, mais elle peut aussi provenir en l'absence d'hégémonie (Keohane par exemple).

⁶³ Kennedy (1989).

⁶⁴ Olson (1982).

de l'ordre hégémonique antérieur mettent en place un nouvel ordre international. Les exemples les plus utilisés, la aussi, sont celui de la *Pax Britannica* et celui de la *Pax Americana*.

Mais, là aussi, en plus des critiques mentionnées plus haut pour la théorie de la stabilité hégémonique, de nombreuses critiques existent. La plus importante concerne la temporalité dans l'analyse. En effet, même si la puissance relative d'un hégémon tend à diminuer, cela ne signifie pas pour autant que la stabilité du système, favorisée par le régime ou le bien public qui la produit, diminue pour autant. Les auteurs considèrent au contraire qu'il existe une certaine inertie dans le système, de sorte que la stabilité perdure après le déclin de l'hégémon, en théorie. Kébabdjian⁶⁵ recense les trois types d'explication qui peuvent être mentionnés à ce propos.

La première est l'idée développée par Krasner⁶⁶. Selon cet auteur, il existe une certaine autonomie relative entre l'évolution de la répartition du pouvoir au sein du système et les institutions internationales ou les régimes chargés de maintenir la stabilité et l'ordre hégémoniques. Il pense en effet que "*le changement de la configuration internationale développe une pression souterraine mais [que] les institutions se maintiennent de par leur inertie*"⁶⁷. En d'autres termes, il existerait deux temps dans l'hypothèse du cycle hégémonique : celui du changement et de la répartition du pouvoir au sein du système (un temps lent et continu), et celui de l'ordre international (un temps dont la vitesse est brutale et discrète).

La deuxième explication relative au décalage est celle de Ruggie⁶⁸. Son idée est que l'existence de l'ordre international n'est pas uniquement fonction de l'existence d'une puissance surpassant les autres. La crise de l'hégémonie peut donc se passer sans la remise en cause de la manière dont on produit le bien public international. En effet, si l'ensemble des valeurs partagées demeure, et notamment si les buts sociaux considérés comme légitimes perdurent, alors la production d'un bien public international peut se faire d'une autre manière que celle proposée par la théorie de la stabilité hégémonique.

Enfin, la troisième explication est celle que donne Keohane⁶⁹. Dans cette analyse, malgré le déclin de l'hégémon, les autres États ont intérêt à la coopération, de sorte que l'ordre international existant demeure et la production de la stabilité est prise en charge par la collectivité des États.

Cette hypothèse du cycle hégémonique est donc très contestable. Et pourtant, elle a été proposée dans une période qui correspond à une interrogation profonde sur le déclin des États-Unis. Dans les années quatre-vingt, nombreux sont les auteurs à prévoir le déclin des États-Unis, et donc à rechercher l'instabilité du système

⁶⁵ Voir Kébabdjian (1999, p. 188).

⁶⁶ Notamment dans Krasner (1983).

⁶⁷ Kébabdjian (1999, page 189).

⁶⁸ Ruggie (1983).

⁶⁹ Keohane (1984).

international dans la chute de l'ordre hégémonique d'après guerre. Ils s'appuient sur des éléments statistiques qui montrent que le poids relatif des États-Unis dans l'économie mondiale tend à décroître avec le temps. Par exemple, le choc pétrolier de 1973 est souvent interprété comme la remise en cause de l'ordre pétrolier d'après guerre et comme le signe du déclin manifeste des États-Unis dans ce secteur. Ils s'appuient aussi sur le fait que de plus en plus de problèmes internationaux nécessitent des réponses à ce niveau, et que donc la coopération devient de plus en plus prépondérante dans la stabilisation du système. Cette vision se trouve confirmée par exemple dans le domaine monétaire avec la mise en place du G7 dans les années soixante-dix, et sa gestion de l'instabilité monétaire dans les années quatre-vingt (accord du Plaza et du Louvre).

Toutefois, dès ses débuts, cette hypothèse du déclin américain a été dénoncée par quelques auteurs, notamment Susan Strange⁷⁰. Elle montre à de nombreuses reprises que le pouvoir structurel américain se renforce dans les quatre domaines clés que sont la puissance militaire, l'ordre productif mondial, la sphère financière et la sphère de la production de la connaissance. D'autres auteurs insistent aussi sur cet aspect, comme Joseph Nye⁷¹, et montrent que les sources du pouvoir américain ont changé depuis les années soixante-dix.

Ces critiques ont été pertinentes puisque les faits ont montré durant les années quatre-vingt-dix que la puissance américaine a fortement augmenté. Au début de cette décennie, la guerre du Golfe et la chute de l'Union Soviétique ont réaffirmé le rôle de super puissance mondiale des États-Unis dans le domaine militaro-stratégique. La fin des années quatre-vingt-dix a montré leur poids majeur dans le domaine productif, dans la finance internationale, et dans la production scientifique⁷².

Cette évolution fait dire à certains auteurs qu'il n'existe pas seulement un cycle hégémonique, mais aussi un cycle dans l'hégémonie⁷³. Ce cycle serait constitué d'une première période stato-centrée dans laquelle les économies seraient plus ou moins fermées, et d'une seconde période de mondialisation où l'hégémon aurait tendance à s'internationaliser. De la sorte, l'hypothèse de déclin des États-Unis serait plus à mettre en relation avec une reconfiguration du pouvoir hégémonique de ces derniers dans une perspective d'internationalisation des économies. Il correspondrait donc plus à un basculement des sources du pouvoir de l'hégémon vers le pouvoir structurel qu'à une remise en cause de ce pouvoir.

⁷⁰ Notamment dans Strange (1987) et Strange (1994).

⁷¹ Nye (1990a).

⁷² Voir à ce propos Kapstein (2000).

⁷³ Gerbier (2002).

Conclusion

Au terme de cette étude de l'hégémonie dans l'économie politique internationale, plusieurs éléments ressortent des analyses. Notre découpage entre une dimension sémantique, une dimension théorique et une dimension empirique nous permet de mettre en évidence trois phénomènes importants qui traversent toute cette étude.

Premièrement, tous les débats sont d'origine ontologique, et doivent donc être évalués à l'aune de ce critère. De la sorte, personne ne peut avoir raison ou tort. Nous pouvons juste affirmer que les positions des uns et des autres s'expliquent par des conceptualisations différentes de l'hégémonie.

Cette première remarque est renforcée par une seconde. Les théories en termes d'hégémonie souffrent de nombreuses lacunes au niveau de la validation empirique, ou du moins de la correspondance plus ou moins flagrante entre les propositions et les vérifications. Cela tient probablement du fait de la difficulté à évaluer le critère central dans les analyses, à savoir le pouvoir.

Enfin, les écrits sur l'hégémonie sont très américano-centrés, ce qui du reste n'est guère différent de l'ensemble des études d'économie politique internationale. L'étude de l'hégémonie se résumerait-elle à celle des Etats-Unis ?

De ce fait, la plus grande prudence doit être de mise dans l'utilisation du concept. Son statut demeure largement plus intuitif que positif, ce qui ne lui enlève pourtant pas son caractère heuristique. L'outil reste utile, ne serait-ce que par rapport au positionnement des autres écrits, tout comme l'hypothèse de concurrence pure et parfaite en science économique.

BIBLIOGRAPHIE

- ACTUEL MARX [2000], *L'hégémonie américaine*, 27, Paris, PUF, pp. 13-132.
- AGLIETTA M.[1991], “ Stabilité dynamique et transformations des régimes monétaires internationaux ”, in BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (dir), *Les Figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- ALT J.E., CALVERT R.L., HUMES B.D.[1988], “ Reputation and Hegemonic Stability : A Game-Theoretic Analysis ”, *American Political Science Review*, **82**, 2, pp. 445-466.
- ANDERSON P.[1978], *Sur Gramsci*, Paris, Maspero, traduit de [1976], “ The Antinomies of Antonio Gramsci ”, *New Left Review*, 100, nov-déc, pp. 5-78.
- AZUELOS M.[1999], *Pax Americana : de l'hégémonie au leadership économique*, Paris, Cervepes, Presse de la Sorbonne Nouvelle.
- CHAVAGNEUX C.[1998], “ Peut-on maîtriser la mondialisation ? Une introduction aux approches d'économie politique internationale ”, *Économies et Sociétés*, Relation économiques internationales, Série P, n°4/1998, pp. 25-68.
- COX R.W., SINCLAIR T.S.[1996], *Approches to world Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- COX R.W.[1983], “ Gramsci, Hegemony, and International Relations : An Essay in Method ”, *Millennium*, **12**, 2, pp. 162-175.
- COX R.W.[1986], “ Social Forces, States and World Orders : Beyond International Relation Theory ”, in KEOHANE R.O.[1986] (éd), *Neorealism and its Critics*, New York, Columbia University Press.
- COX R.W.[1987], *Production, Power and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press.
- COX R.W.[1995], “ Critical political economy ”, in HETTNE B.(éd), *International Political Economy- Understanding Global Disorder*, Firmwood Publishing, Sapes, University Press, Zed Books.
- DE SENARCLENS P.[1998], *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition.

- ECONOMIE ET SOCIETE [1998], Études d'économie politique internationale, Série Relation économiques internationales, P n°34, n°4/1998, Avril.
- EICHENGREEN B.[1988], “ Hegemonic Stability Theories of the International Monetary System ”, *Brookings Papers on International Economics*, 54. Repris dans EICHENGREEN B.[1990], *Elusive Stability, Essays in the History of International Finance, 1919-1939*, Cambridge, Cambridge University Press.
- EASTON D.[1974], *Analyse du système politique*, Paris, A. Colin.
- FOUCAULT M.[1997], “ Il faut défendre la société ”, *Cours au Collège de France, 1976*, Paris, Gallimard – Éditions du Seuil.
- GERBIER B.[2002], “ La notion de puissance internationalement dominante et la tâche des États-Unis aujourd’hui ”, *Communication à la journée d'étude “ gouvernance globale ”*, Grenoble, 24 janvier.
- GILL S., LAW D.[1988], *The Global Political Economy : Perspectives, Problems, and Politics*, New York, Harvester.
- GILL S.[1993] (dir), *Gramsci, historical materialism and international relations* Cambridge, Cambridge University Press.
- GILPIN R.[1975], *U.S. Power and the Multinational Corporation : the Political Economy of Foreign Direct Investment*, New York, Basic Books.
- GILPIN R.[1981], *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GILPIN R.[1987], *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press.
- GILPIN R.[2001], *Global political economy : understanding the international order*, Princeton, Princeton University Press.
- GRUNBERG I.[1990], “ Exploring the “Myth” of Hegemonic Stability ”, *International Organization*, **44**, 4, pp. 431-477.
- HOBSON J.M.[2000], “ Marxism ”, *The State and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 109-144.
- KAPSTEIN E.B[2000], “Hegemony wired: American Politics and the New Economy”, *Les notes de l'IFRI*, n°28, novembre, Paris, La Documentation française.
- KÉBABDJIAN G.[1995], “ La nouvelle hégémonie américaine ”, *Sciences Humaines*, décembre, numéro spécial Sciences Humaines - CNRS, *Les*

métamorphoses du pouvoir, repris dans *Problèmes Économiques*, n°2459, 14 février 1996.

- KÉBABDJIAN G.[1996], “ Théorie de la stabilité hégémonique ou théorie des régimes ? Une formalisation ”, *Économies et Sociétés*, série Régulation, 5, pp. 31-58.
- KÉBABDKIAN G.[1999], *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, col. Point Économie.
- KENNEDY P.[1989], *Naissance et Déclin des grandes puissances*, Paris, Payot.
- KENNEDY P.[1999], “ The Next American Century ? ”, *World Policy Journal*, 16, 1, printemps.
- KEOHANE R.O.[1980], “ The Theory of Hegemonic Stability and Changes in International Economic Regimes, 1967-1977 ”, in HOLSTI O.R., SIVERSON R., GEORGE A.(éd), *Changes in International System*, Boulder, Boulder Westviewpress.
- KEOHANE R.O.[1984], *After Hegemony : Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press.
- KEOHANE R.O.[1986] (éd), *Neorealism and its Critics*, New York, Colombia University Press.
- KINDLEBERGER C.P.[1973], *The World in Depression, 1929-1939*, Londres, Allen Lane : rééd, Londres, Penguin, 1987.
- KINDLEBERGER C.P.[1988], *The International Economic Order – Essays on Financial Crisis and International Public Goods*, Brighton, Harewester Wheatsheaf.
- KRASNER S.[1983], *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press.
- LAÏDI Z.[1991], “De l'hégémonie à la “prédation” ? Hypothèses sur la transformation de la puissance américaine”, *Cahiers du CERI*, n°1, <http://www.ceri-sciencespo.com/publica/cahiers/cahier01.pdf> .
- LAKE D.A.[1993], “ Leadership, Hegemony, and the International Economy : Naked Emperor or Tattered Monarch with Potential ? ”, *International Studies Quarterly*, 37, 2, pp. 459-489.
- MACCHIOCCHI M.A.[1974], *Pour Gramsci*, Paris, Éditions du Seuil.
- MÉLANDRI P., VAÏSSE J.[2001], *L'Empire du Milieu. Les États-Unis et le Monde depuis la fin de la guerre froide*, Paris, Odile Jacob.

- NYE J.[1990a], *Bound to Lead : the changing Nature of American Power*, New York, Basic Books.
- NYE J.[1990b], “ The Changing Nature of World Power ”, *Political Science Quarterly*, **105**, 2, Summer, pp. 177-192.
- OLSON M.[1982], *The Rise and Decline of Nations : Economic Growth, Stagflation and Social Rigidities*, New Haven, Yale University Press.
- OLSON M., ZECKHAUSER R.[1966], “ An Economic Theory of Alliances ”, *Review of Economics and Statistics*, **48**, 3, pp. 266-279.
- PERROUX F.[1987], “ L’Amérique et les responsabilités d’une Économie Internationalement Dominante ”, conférence prononcée le 26 mai 1947 à la demande de l’Association des anciens élèves du C.P.A, *Bulletin du C.P.A*, n°5, décembre. Repris dans *Economie Appliquée*, **15**, 2, 1987, pp. 335-350.
- PERROUX F.[1991], *L’Économie du XXe Siècle*, Paris, PUF, 1^{ère} édition 1961, *Œuvres Complètes*, Grenoble, PUG.
- RIEFF D.[1999], “ A Second American Century ? The Paradoxes of Power ”, *World Policy Journal*, **16**, 4, Winter.
- RIOUX J.F., KEENES E., LÉGARÉ G.[1988], “ “Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique en relations internationales ”, *Études Internationales*, **19**, 1, mars, pp. 57-80.
- ROSECRANCE R., TAW J.[1990], “ Japan and the Theory of International Leadership ”, *World Politics*, **42**, 2, pp. 184-209.
- RUGGIES J.G.[1993], “ International Regimes, Transactions, and Change : Embedded Liberalism in Postwar Economic Order ”, in KRASNER S.[1983], *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press.
- SANDLER T., CAULEY.[1977], “ The Design of Supranational Structures : An Economic Perspective ”, *International Studies Quarterly*, 21, pp. 251-276.
- SHELLING T.[1978], *Micromotives and Macrobehavior*, Norton, trad. Française 1980, *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF.
- SNIDAL D.[1985], “ The Limits of Hegemonic Stability Theory ”, *International Organization*, **39**, 4, pp. 579-614.
- STEIN A.A.[1984], “ The Hegemon’s Dilemma : Great Britain, The United States, and the International Economic Order ”, *International Organization*, **38**, 2, pp. 355-386.

- STRANGE S.[1987], “ The Persistent Myth of Lost Hegemony ”, *International Organization*, 41, pp. 551-574.
- STRANGE S.[1994], *States and Markets*, 2^{ème} édition, New York, St Martin’s Press.
- STRANGE S.[1998], "International Political Economy: Beyond Economics and International Relations", *Economies et Sociétés*, série P, #34, avril 1998, pp.3-24.
- WALLERSTEIN I.[2002], *Le capitalisme historique*, Paris, La découverte.
- WALLERSTEIN I.[1987], “ The United States and the World “Crisis” ”, in BOSWELL T., BERGENSEN A.(éd), *America’s Changing Role in the World System*, New York, Preager.
- WALTZ K.N.[1979], *Theory of International Politics*, Reading et New York, Addison-Wesley et Mc Graw Hill.
- WENDT A.[1992], “ Anarchy is what States make of It : the Social Construction of Power Politics ”, *International Organization*, **46**, 2, pp 391-425.